



17 février 2015

(15-0956)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

Corrigendum

La communication ci-après, datée du 10 février 2015, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ouganda.

Le contenu du point 8 de la notification G/TBT/N/UGA/454 est remplacé par ce qui suit:

8. Document pertinents:

1. Directives pour la qualité de l'eau de boisson, quatrième édition, 2011, OMS;
 2. CODEX STAN 108, adoptée en 1981, amendée en 2011. Norme Codex pour les eaux minérales naturelles.
-